

TSARAP EXPERTISE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	1 134 506		1 134 506	100,00	1 072 083	100,00	62 423		5,82	
Chiffres d'Affaires Nets	1 134 506		1 134 506	100,00	1 072 083	100,00	62 423		5,82	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			25 225	2,22	15 337	1,43	9 888		64,47	
Autres produits			3 537	0,31	233	0,02	3 304		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			1 163 267	102,54	1 087 653	101,45	75 614		6,95	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			313 393	27,62	308 247	28,75	5 146		1,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 370	0,47	5 838	0,54	-468		-8,01	
Salaires et traitements			497 811	43,88	496 200	46,28	1 611		0,32	
Charges sociales			192 146	16,94	196 687	18,35	-4 541		-2,30	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 658	0,59	5 481	0,51	1 177		21,47	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			10 174	0,90	14 144	1,32	-3 970		-28,06	
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			27 043	2,38	21 456	2,00	5 587		26,04	
Total des charges d'exploitation (II)			1 052 595	92,78	1 048 052	97,76	4 543		0,43	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			110 672	9,76	39 602	3,69	71 070		179,46	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés					300	0,03	-300		-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)					300	0,03	-300		-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			6 400	0,56	7 100	0,66	-700		-9,85	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements										
Total des charges financières (VI)			6 400	0,56	7 100	0,66	-700		-9,85	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 400	-0,55	-6 800	-0,62	400		5,88	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			104 272	9,19	32 802	3,06	71 470		217,88	

TSARAP EXPERTISE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 800	0,42			4 800	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	4 800	0,42			4 800	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 800	0,42			4 800	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 800	0,42			4 800	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-398	-0,03	1 103	0,10	-1 501	-136,07
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 168 067	102,96	1 087 953	101,48	80 114	7,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 063 397	93,73	1 056 255	98,52	7 142	0,68
RÉSULTAT NET	104 670	9,23	31 699	2,96	72 971	230,20
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Bilan et Resultat

TSARAP EXPERTISE

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	990	990				
Fonds commercial	325 000		325 000	35,48	125 000	15,40
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	131 235	36 914	94 321	10,30	12 271	1,51
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	600		600	0,07	5 400	0,67
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	63 261		63 261	6,91	63 261	7,79
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 833		11 833	1,29	11 833	1,46
TOTAL (I)	532 920	37 904	495 016	54,04	217 765	26,83
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	160 258	10 174	150 084	16,38	137 837	16,98
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	398		398	0,04		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 499		3 499	0,38	3 711	0,46
. Autres	75 516		75 516	8,24	194 302	23,94
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	182 278		182 278	19,90	250 853	30,91
Charges constatées d'avance	9 283		9 283	1,01	7 167	0,88
TOTAL (II)	431 232	10 174	421 058	45,96	593 870	73,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	964 152	48 078	916 074	100,00	811 635	100,00

TSARAP EXPERTISE

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	42 040	4,59	40 540	4,99
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	40 944	4,47	36 460	4,49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	20 292	2,22	20 292	2,50
Autres réserves	113 383	12,38	96 134	11,84
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	104 670	11,43	31 699	3,91
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	321 330	35,08	225 125	27,74
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	148 881	16,25	152 536	18,79
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	93 348	10,19	96 989	11,95
. Associés			7 000	0,86
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 306	6,69	54 067	6,66
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	98 519	10,75	94 005	11,58
. Organismes sociaux	65 851	7,19	61 872	7,62
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 103	0,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	66 333	7,24	79 388	9,78
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 635	0,29	2 332	0,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 147	4,82	11 214	1,38
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	13 725	1,50	26 005	3,20
TOTAL (IV)	594 744	64,92	586 511	72,26
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	916 074	100,00	811 635	100,00

Annexes 23

TSARAP EXPERTISE**ANNEXE**

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 916 073,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 104 670,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/10/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

TSARAP EXPERTISE**ANNEXE**

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

TSARAP EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 325 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	325 000		325 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	325 000		325 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 532 920 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	125 990	200 000		325 990
Immobilisations corporelles	42 527	88 708		131 235
Immobilisations financières	80 495		4 800	75 695
TOTAL	249 011	288 708	4 800	532 920

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 37 904 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	990			990
Immobilisations corporelles	30 256	6 658		36 914
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	31 246	6 658		37 904

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	990	990	0	1 ans
Fonds commercial	325 000	0	325 000	Non amortiss.
Install. gene. agenc. amenag.	85 993	1 433	84 560	10 ans
Materiel de bureau et informatiqu	43 279	35 341	7 937	de 3 à 5 ans
Mobilier	1 963	140	1 824	5 ans
TOTAL	457 225	37 904	419 321	

TSARAP EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 260 788 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 833		11 833
Actif circulant & charges d'avance	248 954	248 954	
TOTAL	260 788	248 954	11 833

3.4 - Provisions pour dépréciation = 10 174 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 144	10 174		14 144	10 174
Comptes financiers					
Total	14 144	10 174		14 144	10 174

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 20 067 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	20 067
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	20 067

3.6 - Charges constatées d'avance = 9 283 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

TSARAP EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 42 040 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2027	20,00	40 540
Titres émis ou variation du nominal	325	20,00	6 500
Titres remboursés ou annulés	250	20,00	5 000
Titres en fin d'exercice	2102	20,00	42 040

4.2 - Etat des dettes = 594 744 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	148 881	148 881		
Dettes financières diverses	93 348	93 348		
Fournisseurs	61 306	61 306		
Dettes fiscales & sociales	233 337	233 337		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	44 147	44 147		
Produits constatés d'avance	13 725	13 725		
TOTAL	594 744	594 744		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 158 235 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 246
Dettes fiscales & sociales	135 069
Autres dettes	1 920
TOTAL	158 235

4.4 - Produits constatés d'avance = 13 725 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

TSARAP EXPERTISE**ANNEXE**

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

TSARAP EXPERTISE**ANNEXE**

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

TSARAP EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 20 067 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	20 067
Clients factures a etabli(41810000000)	20 067
TOTAL	20 067

8.2 - Charges constatées d'avance = 9 283 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	9 283
TOTAL	9 283

8.3 - Charges à payer = 158 235 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	21 246
Fournis. factures non parvenue(40810000000)	21 246
Dettes fiscales et sociales :	135 069
Dettes provisio. pour conges payes(42820000000)	81 201
Autres charges a payer(42860000000)	17 318
Charges sociales sur conges payes(43820000000)	35 946
Ta(44862000000)	604
Autres dettes :	1 920
Rabais remises rist. a accorde(41980000000)	1 920
TOTAL	158 235

8.4 - Produits constatés d'avance = 13 725 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000000)	13 725
TOTAL	13 725

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

SIREN : 821124518

L'An deux mille vingt trois

Le 29 Novembre

A 12h

Les associés de la Société, SCOP SAS TSARAP EXPERTISE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur MOIROUX Frédéric
Monsieur PEREIRA Philippe
Monsieur PICCON François
Monsieur PIANTONI Grégory
Monsieur LA MARLE Bruno
Madame MEROLLE Marine
Société TSARAP AUDIT

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital social

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MOIROUX

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la Présidence

Affectation du résultat de l'exercice

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard

Autorisation de création d'une coopérative 47

Modification des statuts

Pouvoirs pour les formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- Les statuts



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce, établis par la Présidence

Puis le Président déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, la lecture du rapport de gestion, la lecture du rapport de révision coopérative, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend en outre acte de la lecture du rapport de révision coopérative au titre de ce même exercice.

En conséquence elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le de la manière suivante : *(50% en participation et 50% en réserves comprenant également 1 440 euros de crédits d'impôts)*

Bénéfice de l'exercice	104 670.42 euros
A la réserve légale	15 484.56 euros
Aux autres réserves	37 570.65 euros
A la participation des salariés	51 615.21 euros
Solde	0 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Elle constate également que la valeur de remboursement des parts est de 20 euros la part.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport ainsi que les conventions exécutées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la création d'une coopérative Loi de 47 afin de respecter les dispositions propres aux structures d'expertise comptable, tout en garantissant une vie démocratique telle qu'elle doit être appliquée dans les dispositions applicables aux SCOP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissances des modifications apportées aux statuts, approuve lesdites modifications ainsi que les nouveaux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au président de séance ou à son mandataire pour accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de cette assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président

La Présidence


certifié conforme à l'original
Frédéric Nozary
Président
